

VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE, LEUR AVENIR : ENSEMBLE CULTIVONS LA RÉUSSITE



Les URSSAF et la MSA collectent chaque année le solde de la taxe d'apprentissage et le versent à la Caisse des dépôts et consignations.

Qu'est-ce que le solde de la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage finance des initiatives concrètes visant à soutenir le développement des formations technologiques et professionnelles initiales, hormis celles liées à l'apprentissage et à l'insertion professionnelle.

Qui est concerné par le paiement de la taxe ?

La taxe d'apprentissage est versée par les entreprises exerçant une activité artisanale, commerciale, industrielle et remplissant les conditions suivantes :

- Être soumises au droit français,
- Être assujetties à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu,
- Avoir au moins un salarié.

COMMENT "FLÉCHER" BAUDIMONT POUR LE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Les entreprises doivent « flécher » les sommes vers les établissements bénéficiaires en utilisant la plateforme SOLTéAmise en ligne par la Caisse des dépôts et consignations.

A partir de fin mai 2024, vous pouvez désigner l'Ensemble Baudimont :

- **LPO PR Métiers Baudimont** avec le code **UAI 0622196A**
- **CLG PR Saint-Vincent** (ULIS et SEGPA) avec le code **UAI 0624343J**

Conformément à la législation, notre établissement est habilité à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage.



Connectez-vous sur le site :
www.consignations.caissedesdepots.fr



S'inscrire sur
la plateforme
SOLTéA
www.net-entreprises.fr



Flécher l'Ensemble Baudimont

- **LPO PR Métiers Baudimont**
- **CLG PR Saint-Vincent**

Rechercher le code UAI Unique

0622196A

et/ou

0624343J



Après le fléchage, informer
NOUS par courriel :
segolene.masseus@baudimont.com

A quoi sert la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un soutien financier incontournable pour l'Ensemble Baudimont, pour ses élèves, ses étudiants et ses activités. Ces ressources nous permettent de dispenser des formations de qualité en adéquation avec les besoins des entreprises dans de nombreux domaines :

Hôtellerie-Restauration-Tourisme

Industrie-Sciences

Informatique

Gestion-Commerce-
Economie-Management

Communication

Santé-Social

Biotechnologies

UPDATE

Les **versements de la taxe d'apprentissage** perçus en 2023 nous ont permis d'**investir** dans du matériel pédagogique pour nos **laboratoires**, de nouveaux équipements de **cuisine** et **multimédias** pour nos plateaux techniques.



L'Ensemble BAUDIMONT c'est :



98 %
de réussite aux
examens



2610
apprenants



376
salariés



10 000
anciens élèves



5
pôles distincts



3
types de formations
(scolaire,
apprentissage et
continue)

Des questions ?

Ségalène MASSEUS

Chargée relations entreprises
segolene.masseus@baudimont.com
06 65 16 90 23

Après la validation de votre fléchage, merci de m'en informer par courriel